



**DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 31 MARS 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

Nombre de membres ayant
pris part à la délibération :
17

Date de la Convocation :

25 Mars 2021

Date d'affichage :

1er avril 2021

Objet de la délibération :

DEL2021/022 - Vente Terrain à Madame Marie-Françoise LABEQUE

L'an Deux Mil Vingt et un et le Trente et Un Mars à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONTE, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT

Absents :

Secrétaire de séance : Martine DUVIGNAC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Mme Françoise LABEQUE souhaite acquérir une bande de terrain enherbé d'environ 5 mètres de large, en limite de sa propriété avec la route de Betoy, issue de la parcelle communale section L n° 773 pour une contenance totale de 3a. 21.

Un relevé de géomètre a été effectué et il est proposé d'accepter la cession de cette bande de terrain au prix de 50 euros le mètre carré,

Il est précisé que les frais afférents à la transaction (bornage, notaire) seront à la charge des acquéreurs.

Vu la demande d'acquisition de terrain effectuée par Madame Marie-Françoise LABEQUE le 24 novembre 2020,

Vu le relevé de géomètre, fixant la contenance des parcelles de terrains à 3a. 21ca,

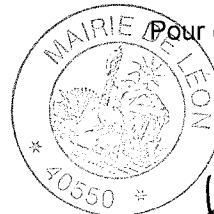
Vu la proposition d'un prix de vente à 50 euros le mètre carré effectuée le 18 mars 2021,

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'accepter la vente à Madame Marie-Françoise LABEQUE d'une surface de terrain de 321 m², au prix de 16 050 € (seize mille cinquante euros),
- De préciser que les frais afférents à la transaction (bornage, notaire, ...) seront à la charge de Madame Marie-Françoise LABEQUE,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,